

Poux, enfants et produits vétérinaires - attention - Actualités animalières et santé animale

Par Caroline - ASV - décembre 2014 mise à jour 2017

Publié par:

Publiée le : : .



Il est dangereux d'utiliser des produits vétérinaires pour traiter les poux des enfants , un rappel de l'ANSES.

L'Anses a de nouveau été informée de l'utilisation de certains médicaments vétérinaires pour le traitement des poux chez les enfants. L'Agence tient donc à rappeler que les médicaments vétérinaires utilisés sont des traitements antiparasitaires, insecticides ou acaricides destinés aux animaux de compagnie. Ces médicaments vétérinaires ont obtenu une Autorisation de mise sur le marché (AMM), préalablement à leur mise sur le marché, délivrée en fonction d'une évaluation bénéfice/risque pour l'espèce animale de destination. Les études toxicologiques et cliniques qui fondent cette évaluation ne prennent en compte que la physiologie et les problèmes pathologiques de l'espèce animale concernée.

Si le risque pour l'homme est identifié et évalué, cela ne concerne que les risques encourus par les personnes manipulant et administrant le médicament vétérinaire. Les études ainsi conduites ne correspondent en aucun cas à des études cliniques permettant de justifier une utilisation thérapeutique sans risque chez l'homme.

Par ailleurs, les insecticides ou acaricides destinés à l'homme relèvent du statut du médicament à usage humain et sont également soumis à la délivrance préalable d'une AMM par l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM). Cette AMM est délivrée à l'issue d'études toxicologique et clinique adaptées, distinctes de celles conduites pour la délivrance des AMM vétérinaires.

En conséquence, l'Anses rappelle qu'un traitement antiparasitaire, insecticide ou acaricide destiné aux animaux de compagnie ne doit en aucun cas être administré à un humain, a fortiori à un enfant.

Source : anses.fr

En cas d'infestation par les poux, il est recommandé d'utiliser les traitements adaptés, notamment en fonction de l'âge de l'enfant, en prenant conseil auprès de professionnels de santé (pharmaciens, médecins).